

AIDEZ-NOUS À FINANCER NOTRE ASSOCIATION
DEVENEZ MECENE CULTUREL

Le mécénat populaire c'est permettre à chacun, quels que soient ses moyens, de soutenir la création artistique et les activités de l'association TRAD'ENVIE : atelier de danses, stages, festival, soirées salle Bernard IV à Pavie, animations dans des villages alentours, soutien à de jeunes musiciens ...

C'est pourquoi nous lançons une campagne de **mécénat culturel** pour que les activités de l'association puissent se développer de façon sereine et que la promotion des musiques traditionnelles occitanes puisse exister à côté des autres cultures. Toute contribution, aussi petite soit-elle, nous aidera à faire avancer le projet dans une plus grande quiétude.

TRAD'ENVIE est une association qualifiée d'Organisme d'Intérêt Général à caractère culturel, donc habilitée à délivrer des reçus fiscaux.

Cette reconnaissance permet notamment aux associations ou fondations qui en bénéficient de recevoir des donations et des legs.

Pour les particuliers, Si vous payez l'impôt sur le revenu, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts de 66% sur l'impôt sur le revenu que vous paierez l'année prochaine. Cela signifie que si, par exemple, vous nous versez 100 €, il ne vous en coûtera que 33 €.

Pour les entreprises, c'est une réduction de l'impôt sur les sociétés de 60% des sommes données.

Pour en bénéficier, rédigez votre chèque à l'ordre de : "TRAD'ENVIE" et adressez le à TRAD'ENVIE BP9 32550 PAVIE accompagné du bulletin ci-dessous, un reçu fiscal numéroté vous sera délivré.

<i>Pour l'Association TRAD'ENVIE</i>					
<i>Je verse :</i>	<i>Adhésion</i>	30 €	45 €	100 €	<i>Autre montant :</i>
<i>Coût réel :</i>	8 €	10,20 €	15,30 €	33 €	<i>Précisez : _____ €</i>
<i>Nom et adresse</i>					
<i>Tél et e-mail</i>					

Si vous préférez aider directement TRAD'ENVIE ou ne souhaitez ou ne pouvez pas bénéficier de la déduction fiscale, envoyez votre don directement à l'association.

En vous remerciant de votre participation.

Le Président, Alain LAPORTE

